

PROGRAMME DE QUALITÉ DE LENNOX GARANTIE LIMITÉE DES APPAREILS

Applicable aux États-Unis et au Canada uniquement

LA PRÉSENTE GARANTIE EST NULLE SI L'APPAREIL N'EST PAS ENTRETENU.

APPAREILS COUVERTS

Les appareils Lennox suivants sont couverts par la présente Garantie limitée :

Générateurs d'air chaud au gaz : SL280DFV, SL280UHV, SLP98DFV, SLP98UHV.

Générateur d'air chaud au mazout : SLO183BV, SLO183UFV, SLO185BV, SLO185UFV.

Chaudières à eau chaude alimentée au gaz: GWB9, GWM.

Ventilo-convecteurs: CBX32MV, CBX40UHV, CBWMV.

Climatiseurs : XC17, XC17N, SL18XC1, XC21, XC25.

Thermopompe - Unités extérieures : XP17, XP17N, XP21, XP25.

Équipement autonome: 15CHAX, 15CHPX, 15GCSX.

Accessoires : Panneau solaire SunSource™ (s'il est installé avec des unités de la collection Signature de Dave Lennox).

GARANTIE DE DIX (10) ANS – APPLICATIONS RÉSIDENIELLES

Lennox garantit pendant dix (10) ans, à partir de la date d'installation originale, les composantes et les appareils couverts installés dans des « Applications résidentielles ». (Une Application résidentielle désigne une résidence familiale et inclut les maisons, duplex, appartements et copropriétés.) Si, au cours de cette période, une composante garantie tombe en panne à cause d'un défaut de fabrication, Lennox la fera remplacer gratuitement par un dépositaire Lennox ou un autre fournisseur autorisé. Les frais d'expédition et tous les autres coûts du service garanti sont payés par le propriétaire.

GARANTIE D'UN (1) AN – APPLICATIONS NON RÉSIDENIELLES

Lennox garantit pendant un (1) an, à partir de la date d'installation originale, les composantes et les appareils couverts installés dans des « Applications non résidentielles ». (Les Applications non résidentielles sont toutes les propriétés qui ne correspondent pas à la définition des Applications résidentielles ci-dessus.) Si, au cours de cette période, une composante garantie tombe en panne à cause d'un défaut de fabrication, Lennox la fera remplacer gratuitement par un dépositaire Lennox ou un autre fournisseur autorisé. Les frais d'expédition et tous les autres coûts du service garanti sont payés par le propriétaire.

GARANTIE PROLONGÉE

La présente garantie limitée Lennox prévoit une garantie prolongée pour les appareils énumérés ci-après. La période de la garantie prolongée commence à la date d'installation originale de l'appareil et représente la période de garantie totale de la composante spécifique.

Échangeurs de chaleur :

GWB9, GWM -- Quinze (15) ans (Applications résidentielles uniquement).

GWM -- Cinq (5) ans (Applications non résidentielles).

SL280DFV, SL280UHV, 15GCSX – Vingt (20) ans – Applications résidentielles.

SL280DFV, SL280UHV, 15GCSX – Dix (10) ans – Applications non résidentielles.

SLP98DFV, SLP98UHV – À vie limitée – Applications résidentielles.

SLP98DFV, SLP98UHV -- Dix (10) ans -- Applications non résidentielles.

SLO183BV, SLO183UFV, SLO185BV, SLO185UFV – À vie limitée – Applications résidentielles.

SLO183BV, SLO183UFV, SLO185BV, SLO185UFV. -- Dix (10) ans -- Applications non résidentielles.

Pour les modèles d'échangeur de chaleur bénéficiant d'une garantie à vie limitée, celle-ci ne s'appliquera qu'aux appareils situés dans des Applications résidentielles appartenant à l'acheteur original de l'appareil et occupées par l'acheteur original au moment de la réclamation de garantie. Lorsqu'une réclamation de garantie à vie limitée est faite pour un échangeur de chaleur situé dans une Application résidentielle occupée par un propriétaire ultérieur ou un non-propriétaire, la protection en vertu de la garantie à vie limitée de l'échangeur de chaleur est limitée à vingt (20) ans. La protection en vertu de la garantie à vie limitée est soumise à la présentation d'une preuve d'achat et n'est pas cessible. Toutes les conditions de la présente garantie doivent être respectées.

Compresseurs : XC17, XC17N, SL18XC1, XC21, XC25, XP17, XP17N, XP21, XP25, 15CHAX, 15CHPX et 15GCSX installés dans des Applications non résidentielles -- cinq (5) ans.

REMARQUE – S'il est impossible de vérifier la date d'installation originale, la période de garantie est réputée commencer six (6) mois après la date de fabrication.

DISPONIBILITÉ DES COMPOSANTES

Dans le cas où une composante couverte par la présente garantie n'est plus disponible, Lennox choisira, à sa discrétion, entre fournir une composante de remplacement appropriée gratuitement ou permettre au propriétaire d'acheter un nouvel appareil Lennox équivalent à un prix réduit de 20 pour cent sur le prix de catalogue Lennox en vigueur à la date de la panne. L'équipement de remplacement doit être acheté chez un dépositaire indépendant Lennox (voir www.lennox.com) et installé par celui-ci. Les frais d'expédition et tous les autres coûts du service garanti sont payés par le propriétaire.

COMPOSANTES NON COUVERTES

Les composantes suivantes ne sont pas couvertes par la présente garantie: enceintes, composantes d'enceinte, filtres à air, sècheurs, réfrigérant, jeux de conduites de réfrigérant, courroies, câblage, fusibles, dispositifs de protection contre les surtensions, injecteurs de mazout et accessoires.

RÉPARATIONS

La réparation des composantes garanties doit toujours être faite par un entrepreneur de CVCA qualifié (ou son équivalent) avec des composantes autorisées.

SOINS À APPORTER AUX APPAREILS

L'installation, l'utilisation et l'entretien de votre nouvel appareil Lennox doivent être réalisés par un installateur de CVCA professionnel autorisé (ou son équivalent) conformément aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien qui accompagnent chaque unité Lennox. La présente garantie sera nulle et non avenue si l'appareil n'est pas entretenu selon les instructions de Lennox. Les reçus d'entretien annuel et d'entretien préventif périodique pourront être demandés au propriétaire. De même, la présente garantie ne s'applique pas (et Lennox n'offre aucune garantie) à une unité commandée sur Internet, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques, sauf si le dépositaire qui a vendu cette unité sur Internet, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques est également l'entrepreneur qui installe l'unité.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Si vous avez besoin de composantes garanties,

- 1 – Soyez prêt à fournir les renseignements suivants :
 - a - Les numéros de modèle et de série complets
 - b - La preuve d'entretien périodique exigé, la date et l'endroit d'installation
 - c - Une description précise du problème
- 2 – Appelez le fournisseur ou le dépositaire Lennox de votre localité.
- 3 – Si l'installateur ne peut fournir les composantes sous garantie, cherchez un autre dépositaire Lennox de votre région dans les pages jaunes. Allez sur le site Web de Lennox Industries Inc. à l'adresse www.lennox.com pour trouver un dépositaire dans votre région ou contactez :
Lennox Industries, Inc.
P.O. Box 799900
Dallas, Texas 75379-9900
1-800-9LENNOX (1-800-953-6669)

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

- 1 – Lennox ne paiera pas les coûts de main-d'œuvre associés aux appels de diagnostic ou au démontage, à la réparation, à l'entretien ou au remplacement des composantes. Ces coûts peuvent être couverts par une garantie distincte donnée par l'installateur.
- 2 – La présente garantie est nulle et non avenue si l'appareil couvert est enlevé de son premier endroit d'installation.
- 3 – La présente garantie ne couvre pas les dommages ou les défauts attribuables aux causes suivantes :
 - a - Inondation, vent, feu, foudre, moisissure, installation et fonctionnement dans une atmosphère corrosive ou contact avec des matériaux corrosifs (chlore, fluor, sel, eau usée recyclée, urine, engrais ou toute autre substance ou produit chimique destructeur).
 - b - Accident, négligence ou utilisation ou fonctionnement déraisonnable de l'appareil, y compris son fonctionnement à des tensions ne correspondant pas aux tensions indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (dommages causés par une panne d'électricité locale compris).
 - c - Modification, changement ou transformation de l'appareil, sauf selon les directives écrites de Lennox.
 - d - Utilisation avec des éléments (unité intérieure, unité extérieure et dispositifs de contrôle du réfrigérant) qui ne correspondent pas ou ne répondent pas aux normes recommandées par Lennox.
 - e - Utilisation d'accessoires ou d'additifs qui n'ont pas été approuvés par Lennox et qui sont installés sur ou dans le produit.

- f - Utilisation d'un système contenant du réfrigérant R410A sans le filtre-sécheur nécessaire. Tous les systèmes contenant du réfrigérant R410A doivent être équipés d'un filtre-sécheur. Le filtre-sécheur doit être remplacé lorsque le remplacement du compresseur est nécessaire.
- g - Utilisation d'un réfrigérant contaminé ou différent.
- h - Utilisation du générateur d'air chaud avec des températures d'air de retour continues inférieures à 60 F (ou 55 F quand le générateur d'air chaud fonctionne la nuit en mode économique).
- i - Utilisation d'un générateur d'air chaud installé en aval d'un serpentín de refroidissement.

L'installation de composantes de rechange selon les conditions de la présente garantie ne prolonge pas la période de garantie originale.

Lennox ne donne pas de garanties expresses en plus de la garantie exposée précédemment. Toutes les garanties tacites, y compris les garanties tacites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, sont exclues dans les limites autorisées par la loi. Si l'exclusion ou la limitation de garantie étaient non exécutoires, les garanties tacites en question seraient limitées à un (1) an. Aucune responsabilité pour les dommages accessoires et les dommages indirects. Il est interdit dans certaines provinces et certains États de limiter la durée d'une garantie tacite, ou d'exclure ou limiter les dommages accessoires ou indirects. Il se peut donc que les limitations ou les exclusions ne s'appliquent pas au propriétaire.

Lennox ne paie pas l'électricité ou le mazout, ni les augmentations de prix de l'électricité ou du mazout, quelle qu'en soit la raison (chauffage électrique supplémentaire ou usage inhabituel du chauffage électrique notamment). La présente garantie ne couvre pas les frais d'hébergement.

Lennox ne peut être tenu responsable de tout manquement ou retard de travail couvert par la présente garantie, qui est dû à des impondérables.

La présente garantie donne au propriétaire des droits précis reconnus par la loi. Il se peut que le propriétaire ait d'autres droits qui varient d'une province ou d'un État à l'autre.

NOTE À L'INTENTION DU CLIENT

Veillez écrire les renseignements demandés ci-dessous et conserver la présente garantie dans vos dossiers, pour consultation future.

Numéro de modèle : _____

Numéro de série : _____

Date : _____

Installateur : _____ Téléphone : _____



P.O. Box 799900, Dallas, TX 75379-9900

2014 Lennox Industries, Inc.
Imprimé aux États-Unis

FORM. W-061-L1 -- 1/9/2014
Remplace 1/3/2014

W-061-L1

